

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A310 et A300-600

Ferrure gauche de l'attache arrière moteur CF6-80C2 (ATA 71)

#### **1. APPLICABILITE :**

Avions AIRBUS INDUSTRIE A310 et A300-600, tous modèles certifiés et tous numéros de série équipés de moteurs General Electric CF6-80C2.

#### **2. RAISON :**

Cette Consigne de Navigabilité est rendue nécessaire suite à la découverte par un opérateur de la rupture de la chape de la ferrure gauche de l'attache arrière de moteur CF6-80A3 au cours d'une dépose

Des analyses ont montré qu'un risque similaire existe sur moteur CF6-80C2. Ceci peut conduire à une rupture de l'attache elle-même, entraînant un pivotement du moteur ou, dans le pire des cas, sa

#### **3. ACTION IMPERATIVE ET DELAI D'APPLICATION :**

Afin de prévenir une rupture d'attache arrière moteur CF6-80C2, la mesure suivante est rendue impérative à la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité :

- sauf si déjà accomplies, appliquer les actions du Bulletin Service Alert General Electric Aircraft Engines CF6-80C2 S/B 72-A947 avant le 26 janvier 1999.

---

**REF. :** Bulletin Service Alert General Electric Aircraft Engines  
CF-80C2 S/B 72-A947, édition originale du 22 septembre 1998.

---

#### DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Date : 16/12/98

**AIRBUS INDUSTRIE**  
**Avions A310 et A300-600**

98-504-274(B)

**Dès réception à compter du 16 DECEMBRE 1998**